

Rapport annuel

2014

responsable & mobile relation
surprenante connectée so
sérieuse romande intégratio
valeurs & durable choix dynamic
jeune transparente ouvert

banqueduleman.ch
Plus d'un point en commun



Sommaire

Message du Président du Conseil d'administration et du Directeur général	p. 2
Gouvernance	p. 4
Etats financiers au 31 décembre 2014	p. 5
Opinion d'audit	p. 24

Message du Président du Conseil d'administration et du Directeur Général



Stéphanie PAIX
Président du Conseil
d'administration



Christian LEFAIX
Directeur général

Nous avons le plaisir de vous présenter le premier rapport annuel de la Banque du Léman portant sur l'exercice clos au 31 décembre 2014.

Naissance de la Banque du Léman

Conscient du potentiel que pouvait représenter une présence physique en Suisse, la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes a fait le choix de s'implanter à Genève au travers d'une filiale de droit suisse. Depuis 2014, c'est chose faite puisque la Banque du Léman, filiale à 100 % de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes, a obtenu sa licence bancaire et a ouvert sa première agence. Idéalement située à proximité de la gare de Genève, nous accueillons une clientèle Suisse et Française désireuses de bénéficier de services bancaires qui répondent à leurs besoins quotidiens. Notre raison d'être : accompagner nos clients, être à leurs côtés dans leur projet de vie en les conseillant et en leur proposant les solutions les plus adaptés. Qualité et proximité sont au centre de nos préoccupations et c'est pourquoi chacun de nos clients est personnellement suivi par un conseiller attitré.

Dernière-née des banques genevoises, nous voulons faire de cette réalité une force et ancrer la Banque du Léman dans l'ère digitale. La Banque du Léman offre une relation multicanale qui permet à ses clients de gérer la totalité de leurs opérations bancaires en agence ou à distance. Outre les canaux traditionnels que sont l'agence, les bancomats, le téléphone et le mail, la Banque met à la disposition de ses clients un accès e-banking, la visioconférence, le chat, et très prochainement une application mobile.

2014, première année d'existence

Cette première année a tout d'abord été l'année du lancement commercial. A fin 2014, près de 600 clients ont d'ores et déjà faits confiance à la Banque du Léman, avec une accélération significative du nombre d'ouvertures de comptes dans les derniers mois. Ceci laisse présager une forte croissance du portefeuille clients en 2015. Ce bon démarrage confirme qu'il existe un réel besoin auquel la Banque du Léman peut répondre : des Frontaliers qui recherchent des solutions spécifiques leur permettant de gérer au mieux leurs besoins des deux côtés de la frontière ; mais également des Suisses qui recherchent une banque à taille humaine, capable d'offrir un service de qualité à un coût adapté.

2014 a également été l'année de la construction de la Banque et notamment la mise en place de processus et de contrôles, conformément aux exigences réglementaires en vigueur mais également aux normes élevées du Groupe Caisse d'Epargne Rhône-Alpes.

Finalement 2014 aura été l'année du déploiement de la stratégie commerciale. D'ici 2018, nous nous fixons un objectif de 10'000 clients



répartis équitablement entre Suisses et Frontaliers. Le développement d'une offre bancaire complète incluant une offre de crédit hypothécaire en Suisse et en France, devra nous permettre d'atteindre un équilibre financier à ce même horizon.

Chiffres clefs 2014

En termes de résultats financiers, l'année 2014 n'est que très peu représentative des ambitions de la Banque. Le total des actifs s'établit à CHF 32 millions, et reste principalement liquide. L'accompagnement de clients dans leur projet immobilier, activité lancée tardivement dans l'année, a néanmoins déjà permis de constituer un portefeuille crédit de CHF 2.3 millions à fin 2014. Côté passif, l'offre proposée par la Banque du Léman a généré une collecte de CHF 2.5 millions. A fin 2014, la Banque du Léman bénéficie toujours de fonds propres largement excédentaires qui lui permettent d'envisager un développement serein en 2015.

Perspectives 2015

L'année 2015 sera incontestablement une année clef pour la Banque du Léman qui va devoir confirmer ses débuts prometteurs. Ceci devra se faire dans un environnement économique incertain : reprise économique, notamment en Europe, hésitante ; taux d'intérêt touchant des planchers inédits ; volatilité accrue des devises, notamment du CHF face au EUR suite à l'abandon du taux plancher par la BNS. Néanmoins, nous sommes confiants dans notre capacité croissante à atteindre les objectifs ambitieux que nous nous sommes fixés et à inscrire un peu plus la Banque du Léman comme une banque de référence dans le bassin lémanique.

Remerciements

Nous aimerions conclure en exprimant toute notre gratitude à nos premiers clients pour la confiance qu'ils nous témoignent. Leurs commentaires et suggestions nous permettent indiscutablement d'améliorer notre offre. Nous exprimons également nos remerciements à l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA), à la Banque nationale suisse (BNS) ainsi qu'aux diverses organisations professionnelles bancaires pour le bon accueil qu'ils ont réservé à la Banque du Léman. Finalement, nous remercions le Comité de Direction ainsi que l'ensemble des collaborateurs, véritable clef de voute de notre stratégie. Sans eux, sans leur énergie et leur motivation, nos objectifs de qualité et de proximité ne pourront se réaliser.

Stéphanie Paix
Président du Conseil d'administration

Christian Lefaix
Directeur général



Gouvernance

Composition du Conseil d'administration



Stéphanie PAIX
Président du Conseil
d'administration



Benoît GENECAND
Vice-Président du
Conseil d'administration



Hans ISLER



Laurence DUMAZER



Jérôme BALLEET



Gérard AUDOUX

Fonctions du Conseil d'administration

	Conseil d'administration	Comité d'audit	Comité de rémunération
Stéphanie Paix	Président		Membre
Benoît Genecand	Vice-Président		Président
Hans Isler	Membre	Président	
Laurence Dumazer	Membre		
Jérôme Ballet	Membre	Membre	
Gérard Audoux	Membre		Membre

Composition du Comité de Direction



Christian LEFAIX
Directeur général



Sylvaine SIMMS
Directeur général adjoint
en charge du développement



Bruno LAURENT
Directeur administratif et financier
en charge des risques et du
compliance



Philippe Brunier
Directeur des opérations
en charge de l'informatique, de la
sécurité et des moyens généraux



Etats financiers 2014

Bilan

Au 31 Décembre 2014

Actifs	Notes	31.12.2014	31.12.2013
CHF 1'000			
Liquidités		11'930	-
Créances sur les banques		10'889	5'143
Créances sur la clientèle	3.1	8	-
Créances hypothécaires	3.1	2'338	-
Immobilisations corporelles	3.3	6'385	4'670
Comptes de régularisation		177	113
Autres actifs	3.2	2	385
Capital social non libéré	3.7	-	26'460
Total actifs		31'729	36'771

Total des créances sur les sociétés du groupe et les participants qualifiés

10'001 26'460

Passifs et Fonds propres

CHF 1'000			
Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de		610	-
Autres engagements envers la clientèle		1'865	-
Comptes de régularisation		1'322	1'356
Autres passifs	3.2	52	-
Correctifs de valeurs et provisions	3.6	-	384
Total passifs		3'849	1'740

Capital social	3.7	36'000	36'000
Perte reportée	3.7	-969	-
Perte de l'exercice		-7'151	-969
Total des fonds propres		27'880	35'031

Total des passifs et des fonds propres 31'729 36'771

Total des engagements envers les sociétés du groupe et les participants qualifiés

- -



Compte de résultat

Au 31 Décembre 2014

	Notes	2014**	2013*
CHF 1'000			
Résultat des opérations d'intérêts			
Produit des intérêts et des escomptes		9	2
Charges d'intérêts		-2	-
Résultat des opérations d'intérêts net		7	2
Résultat des opérations de commissions et des prestations de service			
Produit des commissions sur les opérations de crédit		2	-
Produit des commissions sur les opérations de négoce de titres et les placements		10	-
Produit des commissions sur les autres prestations de service		21	-
Charges de commissions		-13	-
Résultat des opérations de commissions et des prestations de service net		20	-
Résultat des opérations de négoce	4.1	45	-
Charges d'exploitation			
Charges de personnel	4.2	-1'915	-
Autres charges d'exploitation	4.3	-3'797	-562
Sous-total charges d'exploitation		-5'712	-562
Bénéfice brut		-5'640	-560
Amortissements sur l'actif immobilisé		-1'479	-
Correctifs de valeurs, provisions et pertes		-6	-384
Résultat d'exploitation		-7'125	-944
Résultat extraordinaire	4.4	80	-
Impôts		-106	-25
Perte de l'exercice		-7'151	-969
Répartition du résultat			
Perte de l'exercice		-7'151	-969
Pertes réportées		-969	-
Pertes réportées		-8'120	-969

* Période du 04.02.2013 au 31.12.2013

** Période du 01.01.2014 au 31.12.2014



Opérations hors-bilan

Au 31 Décembre **2014**

	Notes	31.12.2014	31.12.2013
CHF 1'000			
Engagements irrévocables	3.1	798	-

Tableau de financement

Au 31 Décembre **2014**

CHF 1'000	2014		2013	
	Source de fonds	Emploi de fonds	Source de fonds	Emploi de fonds
Perte de l'exercice	-	7'151	-	969
Amortissements sur l'actif immobilisé	-	1'479	-	-
Résultat extraordinaire	80	-	-	-
Correctifs de valeurs et provisions	-	6	-	359
Comptes de régularisation actifs	-	64	-	113
Autres actifs	-	1	-	1
Comptes de régularisation passifs	-	34	1'356	-
Autres passifs	52	-	-	-
Flux de fonds net du résultat opérationnel		8'603		86
Capital libéré	26'460	-	9'540	-
Flux de fonds des transactions relatives aux capitaux propres	26'460		9'540	
Immobilisations corporelles	-	236	-	4670
Flux de fonds net de l'actif immobilisé		236		4'670
Créances hypothécaires	-	2'287	-	-
Engagements envers la clientèle	80	-	-	-
Autres engagements	-	74	359	-
Flux de fonds de l'activité bancaire à moyen long terme (>1an)		2'281	359	
Créances sur les banques	-	5'745	-	5'143
Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements	530	-	-	-
Autres engagements envers la clientèle	1'865	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	8	-	-
Créances hypothécaires	-	51	-	-
Flux de fonds net de l'activité bancaire à court terme (<1an)		3'409		5'143
Liquidités au début de l'année		-		-
Liquidités nettes provenant de l'activité bancaire		11'930		-
Liquidités en fin d'exercice		11'930		-

Note aux états financiers

Au 31 Décembre 2014

1. Commentaires sur l'activité et la gestion du risque

1.1 Général

La Banque du Léman (la "Banque"), société anonyme de droit suisse, est une banque de détail suisse, filiale à cent pour cent de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes, banque française membre du groupe BPCE.

La société a été constituée le 4 février 2013 sous le nom de LABS SA. La société a obtenu une autorisation d'exercer une activité bancaire et de négociant en valeurs mobilières en date du 20 novembre 2013, avec autorisation définitive d'exercer son activité à compter du 5 avril 2014. A cette date, la société a modifié sa raison sociale et est devenue la Banque du Léman.

La Banque est régie par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) et est soumise aux règles et règlements bancaires suisses. Elle offre une gamme complète de services de banque de détail.

Au 31 décembre 2014, la Banque avait 9 employés à plein temps (2013: 0).

1.2 Externalisation

La Banque externalise la gestion, le développement et l'entretien de son logiciel bancaire, ainsi que ses activités de back office et de comptabilité, à la société B-Source SA, en Suisse, qui est la principale société d'externalisation de ces services pour les banques sur le marché suisse.

Les services externalisés font l'objet d'un contrat de prestation de services détaillé et sont contrôlés via des rapports de résultats de qualité fréquents, élaborés par B-Source SA, ainsi que via un suivi de la Banque.

1.3 Principes de gestion du risque

La gestion optimale des risques est un facteur-clef de succès pour la Banque du Léman. La limitation et la gestion des risques font partie des priorités des organes de la Banque. Ils ont mis en place une organisation afin d'identifier, mesurer, gérer, contrôler et surveiller les risques. Les principaux éléments de la gestion des risques sont :

- une politique de risque globale,
- l'application de principes reconnus pour la mesure et gestion des risques,
- la définition de différentes limites de risques accompagnées d'une surveillance et d'un reporting correspondants,
- l'assurance d'un reporting ponctuel et global sur tous les risques,
- la promotion de la connaissance des risques à tous les niveaux de direction.

La gestion des risques se fonde sur la politique générale de risque de la Banque et l'ensemble des politiques et procédures mises en place. Les politiques de risque sont

réexaminées périodiquement par la Direction et approuvées par le Conseil d'administration. Le Comité de Direction et le Conseil d'administration procèdent trimestriellement à une évaluation formelle du risque. De plus une évaluation annuelle spécifique du risque est faite pour tout risque significatif pour la Banque.

L'objectif consiste à s'assurer que tous les risques associés aux activités bancaires sont identifiés, évalués et contrôlés correctement et ponctuellement. La Banque attache une grande importance à la force et à la qualité des ressources humaines, des systèmes informatiques, de l'infrastructure et de la culture du risque de l'entreprise, afin d'assurer un processus de gestion du risque sain et efficace.

Des limites spécifiques sont attribuées aux différents types de risques et le respect de ces limites est contrôlé régulièrement.

Un suivi régulier de la situation et des performances financières, des modifications réglementaires et des questions de risque global permet au Comité de Direction d'être tenu régulièrement au courant de la situation financière de la Banque, de sa liquidité et de ses résultats.

En termes de structure d'organisation, la Banque a trois niveaux de gestion du risque / de responsabilité de contrôle du risque:

1. Orientation et supervision générales, effectuées par le Conseil d'administration, qui est responsable de la détermination de la politique générale du risque et de la stratégie de gestion du risque (vision du risque, appétit pour le risque, normes de contrôle du risque).
2. Direction et supervision du risque par le Comité de Direction (formulation et mise en œuvre des stratégies de gestion du risque).
3. Contrôle du risque, principalement par le Département du risque, sous la responsabilité du Directeur administratif et financier.

1.3.1 Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'un client ou une contrepartie d'un actif financier ne remplisse pas ses obligations contractuelles et cause une perte financière à la Banque. Il découle principalement des prêts et avances de la Banque, des sommes dues par des banques et des placements financiers. Le risque de crédit comprend le risque de défaut, le risque de transfert, le risque pays et la concentration excessive de l'exposition.

Le risque de défaut est contrôlé par des enquêtes strictes sur les contreparties et par la garantie que toutes les expositions sont couvertes par une garantie adéquate.

Avance à la clientèle

Structure d'autorisation

La Banque a mis en place une structure d'autorisations et de limites d'approbation et de renouvellement des facilités de crédit dépendante de différents variables de risque. Ultimement, le Comité de Direction, au travers de son Comité de crédit, est responsable de l'approbation des propositions de crédit.

Montant et taux d'avance

Le montant des prêts est fonction de la capacité du client à assumer le service de la dette et de la valeur des gages retenue par la Banque.

Garanties

La Banque atténue le risque de crédit en obtenant des garanties réelles sous forme de garanties hypothécaires ou d'actifs escomptables placés à la Banque. Dans le cadre de son activité de crédit hypothécaire et selon la valeur de la garantie prise, la Banque recourt à des experts immobiliers externes afin d'obtenir ou mettre à jour la valeur des biens pris en garantie.

Suivi

Les crédits - y compris la valeur des garanties - font l'objet d'un suivi régulier et, lorsqu'un problème est identifié, la Banque prend des mesures de correction.

Exposition envers les banques

Dans le cas de contreparties bancaires et similaires, le risque de crédit est géré en fixant des limites de trésorerie, de positions nostro, de garanties, de devises. Ces limites sont vérifiées régulièrement.

1.3.2 Risques de marché

Le risque de marché est le risque que les produits de la Banque et/ou la valeur d'un instrument financier fluctuent en raison de changements dans les prix du marché tels les taux d'intérêt, les taux de change des devises et les prix de marché des actions.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt provient des instruments financiers portant intérêt et reflète la possibilité que les taux d'intérêt affectent négativement la valeur des instruments financiers et du produit correspondant.

Le risque de taux d'intérêt découlant de tous types de positions est géré et surveillé par la Direction de la Banque. Les limites maximales d'exposition sont fixées et contrôlées régulièrement et l'analyse de sensibilité sur les financements futurs est menée périodiquement.

Risque devises

Le risque devises est le risque que la valeur d'un instrument financier fluctue en raison de modifications des taux de change ; il découle des instruments financiers libellés dans une devise étrangère. La monnaie de référence de la Banque est le franc suisse.

Le risque devises est contrôlé par l'utilisation de limites d'exposition journalières et par un examen quotidien de la position de change pour chaque devise. L'objectif global est de réduire l'exposition aux devises à un minimum.

1.3.3 Risque de liquidité

Le risque de liquidité ou de financement est le risque que la Banque rencontre des difficultés à remplir les obligations associées à des engagements financiers.

La Banque dispose actuellement de forts excédents de capital. De plus, elle pourrait compter sur le soutien de sa maison-mère, et plus largement du Groupe BPCE.

Les risques de liquidité sont contrôlés conformément aux exigences réglementaires. La Banque conserve en permanence des liquidités suffisantes.

1.3.4 Risques opérationnels

Le risque opérationnel est celui d'une perte directe ou indirecte découlant d'une grande variété de causes liées aux processus, personnel, technologie et infrastructure de la Banque et de facteurs externes autres que les risques de crédit et de marché. Les risques opérationnels découlent de toute l'activité de la Banque et tous les départements y sont confrontés. La Banque cherche à gérer le risque opérationnel de manière à équilibrer la prévention de pertes financières et de dommages à la réputation de la Banque et le rapport coût-efficacité global. Ces risques sont traités au moyen d'un ensemble de politiques et de procédures mises en place pour identifier, évaluer, suivre, contrôler, gérer et rendre compte des risques. Si nécessaire, le risque est atténué par une assurance.

Le Conseil d'administration a la responsabilité finale de la gestion du risque opérationnel au sein de la Banque. Le respect des politiques et procédures s'appuie sur des examens périodiques effectués par les contrôleurs internes et externes. Les résultats de ces examens sont discutés avec la Direction et des résumés en sont présentés au Comité d'audit et au Conseil d'administration.

1.3.5 Risque de conformité et risques légaux

Le Compliance Officer contrôle le respect par la Banque des accords contractuels, de la réglementation pertinente en vigueur, ainsi que des obligations de diligence imposées aux banques, et fait rapport à ce sujet au Comité de Direction et au Conseil d'administration.

Le Comité de Direction examine également la nouvelle législation élaborée par les autorités de surveillance, par le gouvernement, par le parlement ou par d'autres organes de régulation. Le Comité de Direction s'assure également que les directives internes de la Banque sont actualisées conformément à la nouvelle législation ou réglementation. Lorsque cela est nécessaire, la Banque utilise un conseil juridique externe pour des questions ou une assistance juridiques.

2. Comptabilité et principes d'évaluation

2.1 Principes d'évaluation

Les états financiers, la comptabilité et les comptes de la Banque sont élaborés en conformité avec le Code des obligations, la Loi fédérale sur les banques et son Ordonnance d'application, ainsi que selon les dispositions statutaires et les directives de la FINMA régissant l'établissement des comptes (Circulaire 2008/02 Comptabilité – Banques). Elle n'a pas appliqué par anticipation la nouvelle directive de la FINMA régissant l'établissement des comptes (Circulaire 2015/01 Comptabilité – Banques).

2.2 Enregistrement des opérations

Toutes les opérations menées jusqu'à la date d'établissement du bilan sont enregistrées et évaluées quotidiennement selon des principes reconnus. Les résultats de ces opérations figurent dans le compte de résultat. Les opérations effectuées (y compris les opérations monétaires et les opérations sur titres au comptant) vont au bilan à la date de conclusion de l'opération (comptabilité à la date d'opération).

2.3 Devises

Les opérations sur devises en cours de l'exercice sont converties au taux en vigueur au moment où l'opération est comptabilisée. Les gains et pertes découlant des opérations sur devises figurent dans le compte de résultat comme étant réalisés au cours de la période.

Les actifs et passifs en devises existant à la fin de l'exercice ont été convertis en francs suisses au taux de change de la devise à la fin de l'exercice, son effet étant aussi enregistré dans le résultat des opérations de négoce.

	<u>31.12.2014</u>	<u>31.12.2013</u>
USD/CHF	0.9911	n/a
GBP/CHF	1.5445	n/a
EUR/CHF	1.2024	n/a

2.4 Comptabilisation des produits et charges

Les produits et charges sont inscrits dans le compte de résultat de la période à laquelle ils se réfèrent. Des comptes de régularisation sont utilisés pour garantir que les produits et charges correspondent à la période de comptabilisation pertinente.

2.5 Liquidités et créances sur les banques

Ces positions sont reportées dans le bilan à leur valeur nominale ou au prix de revient, moins des ajustements de valeur individuels pour toutes les créances compromises qui sont déclarées soit directement sous les rubriques correspondantes du bilan, soit sous "Correctifs de valeurs et provisions".

2.6 Prêts et avances à la clientèle

Un prêt est considéré compromis lorsque des données fiables indiquent que le débiteur est susceptible de ne plus pouvoir remplir ses obligations futures, car il rencontre des difficultés financières reconnues ou est en défaut de paiements contractuels (défaut ou retard supérieur à 90 jours dans le paiement d'intérêts ou de capital).

Ces informations sont générées automatiquement et des évaluations de la recouvrabilité des soldes sont effectuées. Au cours des évaluations, la Banque prend en compte la valeur de marché de la garantie, les co-signatures de tiers dans les contrats de nantissement et la situation financière du client. Les prêts compromis sont valorisés individuellement et toute perte de valeur est couverte par des ajustements d'évaluation et des provisions spécifiques. Les positions hors bilan comme les engagements irrévocables, les garanties et d'autres instruments financiers dérivés sont inclus dans cette évaluation.

Tous les intérêts échus depuis plus de 90 jours sont considérés en souffrance. Les intérêts en souffrance ou compromis ne sont plus inscrits au compte de résultat.

Un prêt cesse d'être considéré compromis si le capital et les intérêts en retard sont remboursés, le service de la dette a repris normalement, des garanties tangibles supplémentaires ont été obtenues pour un montant supérieur à la dette non garantie existante et d'autres critères de solvabilité ont été remplis. Les récupérations de prêts par les provisions ou leur amortissement à des périodes préalables sont enregistrés comme "Produits extraordinaires".

Lorsqu'un prêt est considéré totalement ou partiellement irrécouvrable ou si la Banque décide de renoncer à recouvrer un prêt, celui-ci est totalement amorti. Les amortissements sont débités des provisions préalablement créées et réduisent le montant en capital du prêt. Les montants recouverts sur des prêts qui avaient été totalement amortis sont crédités aux "Produits extraordinaires".

La dépréciation de la valeur correspond à la différence entre la valeur comptable du prêt et le montant que la Banque peut espérer recouvrer en tenant dûment compte du risque de contrepartie et du produit net de la réalisation de toute garantie qu'elle détient. Les ajustements d'évaluation et les provisions sont déduits directement des actifs correspondants ou de "Correctifs de valeurs et provisions".

Les garanties obtenues sur les prêts et avances à la clientèle sont valorisés à leur valeur de liquidation et la Banque procède aux ajustements d'évaluation en tenant compte de la solvabilité du débiteur. La valeur de liquidation correspond au produit net qui peut être réalisé après déduction des coûts de détention et des frais de liquidation.

2.7 Immobilisations financières

Les titres de placement achetés pour répondre aux besoins à long et moyen terme de la Banque sont comptabilisés comme "Immobilisations financières". Ceux achetés pour les besoins à court terme sont comptabilisés comme "Titres et métaux précieux destinés au négoce". La direction décide la classification adéquate de ses placements selon ses objectifs d'investissement.

Tous placements en obligations destinés aux besoins à long terme (c'est-à-dire que la Direction a l'intention et la possibilité de conserver jusqu'à l'échéance) sont comptabilisés au prix amorti, en utilisant la méthode des intérêts courus, moins toute dépréciation de la valeur.

Le coût amorti est calculé en tenant compte de tous rabais ou primes à l'acquisition et en assurant que cette différence est répartie sur la période restant jusqu'à échéance.

Les actions détenues à long terme et les fonds d'investissement sont comptabilisés selon le principe de la valeur la plus basse. Le coût amorti est calculé en tenant compte de tous rabais ou primes à l'acquisition et en assurant que cette différence est répartie sur la période restant jusqu'à échéance.

Les intérêts produits en cours de détention de titres financiers sont enregistrés comme "Produit des intérêts et des dividendes des immobilisations financières".

La Banque ne détenait pas d'immobilisations financières au 31.12.2014 (2013: nil).

2.8 Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations figurent au bilan à leur prix de revient et sont amorties en utilisant la méthode de l'amortissement linéaire sur une période correspondant à la durée de vie économique utile estimée des divers types d'actifs. Les durées de vie économique utile estimées sont les suivantes:

Mobilier	5 ans
Améliorations des locaux loués	10 ans
Logiciels	3 ans
Actifs immatériels	3 ans

Les valeurs comptables sont réexaminées à chaque date de clôture, en vue de l'indication de la dépréciation. Si une telle indication existe, la valeur de reprise de l'actif est estimée. Une perte sur dépréciation est enregistrée dans le compte de résultat chaque fois que les valeurs comptables dépassent les valeurs de reprise.

2.9 Engagements envers la propre caisse de pension

Les employés de la Banque participent à un plan de pension à prestations déterminées (2e pilier) fourni par la Fondation BCV. Ce plan de pension est structuré en tant que Fondation LPP collective et fournit les prestations suivantes:

- Risque - décès, invalidité, vieillesse
- Epargne retraite

Les contributions de la Banque sont enregistrées dans le compte de résultat en tant que charges de personnel.

2.10 Correctifs de valeurs et provisions

Tous les risques potentiels identifiables et estimables existant à la date du bilan donnent lieu à des correctifs de valeur et provisions, déterminés sur une base prudente. Ces risques sont régulièrement examinés par le Comité de Direction. Si des correctifs de valeurs et provisions sont considérés nécessaires, ils sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque le risque est identifié.

2.11 Instruments dérivés

Les instruments dérivés comprennent les options, les futurs et les swaps sur actions, indices boursiers, devises, matières premières et taux d'intérêt, forward rate agreements et contrats à terme sur devises, titres et matières premières.

Les instruments financiers dérivés sont enregistrés à leur juste valeur. La juste valeur représente le prix fait sur un marché liquide et efficient ou le prix établi selon un modèle d'évaluation. La valeur de remplacement brute des contrats de dérivés reflète la juste valeur de toutes les opérations non dénouées à la date de clôture. La valeur de remplacement positive est inscrite dans "Autres actifs" et la valeur de remplacement négative dans "Autres passifs". Les profits et les pertes réalisés et non réalisés sont enregistrés sous "Résultat net des opérations de négoce".

La Banque n'a pas effectué d'opérations sur dérivés pendant la période sous revue.

2.12 Impôts

Les impôts usuels sur le revenu et le capital de la période correspondante sont déterminés conformément aux dispositions fiscales en vigueur. Les impôts impayés sont enregistrés comme une charge fiscale de la période comptable au cours de laquelle le profit correspondant a été dégagé ou le capital correspondant existait. Ils figurent au passif du bilan sous "Compte de régularisation".

2.13 Engagements conditionnels et engagements irrévocables

Ces opérations sont enregistrées dans le hors bilan à leur valeur nominale.

3. Informations se rapportant au bilan

3.1 Présentation des couvertures des prêts et des opérations hors bilan

Prêts

CHF 1'000	Garanties hypothécaires	Autres garanties	En blanc	Total
Créances sur la clientèle	-	-	8	8
Créances hypothécaires	2'338	-	-	2'338
Total des prêts	2'338	-	8	2'346
<i>Année précédente</i>	-	-	-	-

Hors bilan

CHF 1'000				
Engagements irrévocables	798	-	-	798
Total du hors bilan	798	-	-	798
<i>Année précédente</i>	-	-	-	-

Créances compromises

CHF 1'000	Montant but	Valeur estimée de réalisation des sûretés	Montant net	Correctifs de valeurs individuels
Total créances compromises	6	-	6	6
<i>Année précédente</i>	-	-	-	-

3.2 Autres actifs et passifs

Autres actifs

	31.12.2014	31.12.2013
CHF 1'000		
Impôts indirects	-	1
Actifs divers	2	384
Total autres actifs	2	385

Autres passifs

CHF 1'000		
Impôts indirects	4	-
Passifs divers	48	-
Total autres passifs	52	-

3.3 Analyse des immobilisations corporelles

	Valeur d'acquisition	Amort. cumulés	Valeur comptable au 31.12.2013	Invest. / Désinvest. en 2014	Amort. en 2014	Valeur comptable au 31.12.2014
CHF 1'000						
Immeuble (rénovation / aménagement)	1'013	-	1'013	1'615	197	2'431
Mobilier	201	-	201	199	73	327
Logiciels	3'456	-	3'456	1'380	1'209	3'627
Total immo. corporelles	4'670	-	4'670	3'194	1'479	6'385

La Banque est locataire des locaux qu'elle occupe. Selon les conditions du contrat de location, la Banque est tenue de payer un loyer annuel hors charges de kCHF 441 p.a. jusqu'en novembre 2017.

La Banque n'a ni nanti ni cédé des actifs à titre de sûreté de ses propres engagements et n'a pas d'actifs faisant l'objet de réserve de propriété.

3.4 Engagements envers les institutions de prévoyance professionnelle

La Banque du Léman est affiliée à la Fondation collective LPP de la fondation BCV, depuis avril 2014.

La Banque possède deux plans de pension à prestation déterminées (2ème pilier) fourni par la Fondation BCV, le premier assurant les employés de la Banque, le second assurant les membres de la Direction. Ces plans de pension sont structurés en tant que Fondations LPP collectives et les prestations sont les suivantes:

- Risque - décès, incapacité, vieillesse
- Epargne retraite

Le taux estimé de couverture de ces plans était au 31.12.2014 de 113%.

Engagements envers les propres institutions de prévoyance	31.12.2014	31.12.2013
CHF 1'000		
Engagements envers les propres institutions de prévoyance	48	-

	Excédent / Déficit au 31.12.2014	Avantage / obligation nets de la Banque 31.12.2014	31.12.2013	Variation de la période	Contribution ajustée en 2'014	Contribution au fond de pension incluse dans les charges de personnel de 2'014	2'013
CHF 1'000							
Engagement économique et charges de prévoyance	-	-	-	-	82	82	-

3.5 Correctifs de valeurs et provisions

Correctifs de valeurs et provisions	Solde au 31.12.2013	Utilisation conforme au but	Modification du but	Récupérations	Nouvelle provision à la charge des comptes de résultat	Solde au 31.12.2014
CHF 1'000						
provisions pour défauts et autres risques:						
- Autres provisions pour risque d'exploitation	384	-304	-	-80	-	-
Total	384	-304	-	-80	-	-

Les Autres provisions pour risque d'exploitations d'un montant de kCHF 384 et comptabilisées en 2013, correspondent à un montant de TVA reconnu en 2013 et pour lequel il existait à fin 2013 une incertitude forte sur la possibilité de récupérer cette créance. Suite à un échange avec l'Administration Fédérale des Contributions, kCHF 304 ont été utilisés conformément à leur but. Le solde non utilisé a été enregistré en produits extraordinaires conformément aux principes comptables applicables.

3.6 Capital social et divulgation des actionnaires disposant de plus de 5% des droits de vote

Capital social	31.12.2014			31.12.2013		
	Capital social	Unités	Capital portant dividendes	Capital social	Unités	Capital portant dividendes
Capital social	36'000	1'000	36'000	36'000	1'000	36'000
Total du capital de la société	36'000	1'000	36'000	36'000	1'000	36'000
<i>dont capital non libéré</i>	-			26'460		

Propriétaires significatifs de capital et groupes de propriétaires de capital liés par des conventions de vote

CHF 1'000	31.12.2014		31.12.2013	
	Nominal	Participation	Nominal	Participation
Caisse d'Epargne Rhône Alpes	36'000	100%	36'000	100%

La Caisse d'Epargne Rhône-Alpes est détenue par 13 Sociétés Locales d'Epargne françaises, dont 4 détiennent une participation qualifiée (SLE de Lyon, Région grenobloise, Beaujolais Val de Saône et Haute-Savoie).

3.7 Déclaration des changements dans les fonds propres

Fonds propres	31.12.2014	31.12.2013
CHF 1'000		
Capital social libéré	9'540	9'540
Perte reportée	-969	-
Total des fonds propres en début d'exercice	8'571	9'540
+ Nouveau capital libéré	26'460	-
+ Perte de l'année libéré	-7'151	-969
libéré	27'880	8'571
<i>Capital social libéré</i>	<i>36'000</i>	<i>9'540</i>
<i>Réserve générale</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
<i>Pertes reportées</i>	<i>-8'120</i>	<i>-969</i>

3.8 Structure des échéances des actifs et des passifs circulants

Actif circulant	A vue	Exigible	Jusqu'à 3 mois	de 3 à 12 mois	de 12 mois à 5 ans	Plus de 5 ans	Immobilisés	Total
CHF 1'000								
Liquidités	11'930	-	-	-	-	-	-	11'930
Créances sur les banques	889	-	10'000	-	-	-	-	10'889
Créances sur la clientèle	8	-	-	-	-	-	-	8
Créances hypothécaires	-	-	13	38	554	1'733	-	2'338
Sous-total actifs circulants	12'827	-	10'013	38	554	1'733	-	25'165
<i>Année précédente</i>	<i>5'143</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>5'143</i>

Passif circulant

CHF 1'000								
Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements	530	-	-	-	50	30	-	610
Autres engagements envers la clientèle	1'865	-	-	-	-	-	-	1'865
Sous-total passifs circulants	2'395	-	-	-	50	30	-	2'475
<i>Année précédente</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>

4. Informations relatives au compte de résultat

4.1 Répartition du résultat de négoce

Répartition du résultat de négoce	2014**	2013*
CHF 1'000		
Opérations sur devises	45	-
Total net du résultat de négoce	45	-

4.2 Répartition des charges de personnel

Répartition des charges de personnel	2014**	2013*
CHF 1'000		
Salaires et indemnités	1'663	-
Charges sociales	116	-
Contributions aux institutions de prévoyance	82	-
Autres frais de personnel	54	-
Total des charges personnel	1'915	-

4.3 Répartition des charges d'exploitation

Répartition des charges d'exploitation	2014**	2013*
CHF 1'000		
Externalisation de services (informatique et back-office)	1'542	10
Frais de communication et publicité	905	306
Coût des locaux	520	122
Frais d'administration et de consultation	422	124
Autres charges d'exploitation	408	-
Total des charges d'exploitation	3'797	562

4.4 Répartition du résultat extraordinaire

Répartition du résultat extraordinaire	2014**	2013*
CHF 1'000		
Produits extraordinaires	80	-
Total résultat extraordinaire	80	-

* Période du 04.02.2013 au 31.12.2013

** Période du 01.01.2014 au 31.12.2014

5. Autres informations

5.1 Impôts différés

Au 31.12.2014, la Banque a reconnu une perte nette éventuellement reportable dans le futur.
Au bilan il n'y a pas d'impôts différés.(2013: nil)

6. Publication selon les prescriptions sur les fonds propres

Fonds propres pris en compte	31.12.2014	31.12.2013
CHF 1'000		
Capital et Réserves	36'000	n/a
Perte reportée	-969	n/a
Perte de l'exercice	-7'151	n/a
Fonds propres de base durs (Tier 1)	27'880	n/a
Fonds propres complémentaires (Tier 2)	-	n/a
Total des fonds propres pris en compte (Tier 1 et Tier 2)	27'880	n/a

Fonds propres nécessaires

CHF 1'000		
Risque de crédit	346	n/a
Risque sans contrepartie	507	n/a
Risque de marché	13	n/a
Risques opérationnels	11	n/a
Total des fonds propres nécessaires minimaux	877	n/a

Volant anticyclique

en % des positions pondérées en fonction des risques	23	n/a
	0%	n/a

Ratios de fonds propres

Ratio relatif aux Fonds propres de base durs (Tiers 1)	254%	n/a
ajusté du volant anticyclique	254%	n/a
Ratio relatif aux Fonds propres pouvant être pris en compte totaux (Tiers 1 et Tier 2)	254%	n/a
ajusté du volant anticyclique	254%	n/a
Objectif fixé par le régulateur pour les fonds propres réglementaires plus le volant anticyclique (en % des positions pondérées en fonction des risques)	10.5%	n/a

Approche pour le risque de crédit

- Approche international standard (notations externes)

Approche pour le risque de marché

- Approche de minimis

Approche pour le risque opérationnel

- Approche de l'indicateur de base



Ernst & Young SA
Route de Chancy 59
Case postale
CH-1213 Genève

Téléphone +41 58 286 56 56
Téléfax +41 58 286 56 57
www.ey.com/ch

A l'Assemblée générale de

Banque du Léman SA, Genève

Genève, le 5 février 2015

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Banque du Léman SA, Genève, comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau de financement et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Autre information

Les comptes annuels de l'exercice précédent ont fait l'objet d'un contrôle restreint.

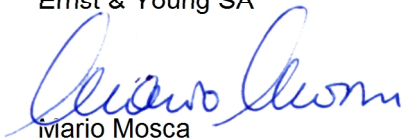
Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 728a al. 1 chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA



Mario Mosca
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)



Vincent Béruron
Expert-réviseur agréé